

**POUR INFORMATION**

PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Le point sur les priorités stratégiques
du Programme des entreprises
multinationales pour 2006-07**

1. Le présent document fait le point sur l'état des priorités stratégiques du Programme des entreprises multinationales (MULTI), telles qu'approuvées par le Conseil d'administration¹. Il tient également compte des améliorations apportées pendant la 298^e session (mars 2007) du Conseil d'administration².
2. En mars 2007, il a été convenu que MULTI accorderait la plus grande priorité aux points suivants, pour le reste de la période biennale:
 - a) *Analyse des avantages et des difficultés découlant des activités des EMN dans les zones franches et les zones économiques spéciales en ce qui concerne l'emploi, les conditions de travail et les mécanismes de relations professionnelles*³. Les partenaires sociaux proposeront une liste des pays à inclure dans cette analyse.
 - b) *Analyse des initiatives de RSE et architecture de la chaîne d'approvisionnement*. Les études sur le secteur électronique et le secteur agroalimentaire, et plus spécialement les fruits et légumes frais, sont terminées. Le choix de ces deux secteurs s'explique par le fait que les rapports pourront servir à la réunion intitulée «Réunion tripartite sur la production de composants électroniques pour les industries de l'informatique: nouvelles exigences en matière de main-d'œuvre dans une économie mondialisée» (avril 2007) et à la Réunion tripartite sur l'impact des chaînes alimentaires mondiales sur l'emploi (septembre 2007), respectivement. L'étude sur le secteur électronique a été publiée sous forme électronique sur le site Web de MULTI. Les documents sur le secteur agroalimentaire devraient paraître sous forme électronique d'ici la fin de novembre.
 - c) *30^e anniversaire de la Déclaration sur les EMN*. Un forum spécial marquant le 30^e anniversaire de la Déclaration sur les EMN se tiendra à Genève les 15 et

¹ Documents GB.295/MNE/4/1, GB.295/11, paragr. 34-37, et GB.295/PV, paragr. 212.

² Document GB.298/10, paragr. 38-44.

³ Document GB.295/MNE/1/1, huitième enquête, Conclusions, paragr. 110.

16 novembre 2007. A la demande de mandants locaux, passant par les bureaux de pays et les bureaux sous-régionaux, MULTI participe également à un certain nombre d'événements marquant le 30^e anniversaire au niveau des pays. Les pays retenus pour 2007 sont l'Afrique du Sud, l'Argentine, la Hongrie, le Japon et le Pakistan.

- d) *Mise sur pied du service d'assistance.* Suite à la décision du Conseil d'administration⁴, MULTI a préparé une proposition ayant pour but de prodiguer aux entreprises des conseils spécialisés sur la réalisation des normes internationales du travail et de la Déclaration sur les EMN. Deux projets de notes ont été soumis aux partenaires sociaux en juin et juillet 2007, l'un sur l'organisation du système d'assistance et l'autre sur la portée de ce système et les problèmes de mise en fonctionnement qu'il pose. Les partenaires sociaux ont proposé d'envoyer des observations sur ces notes d'ici fin septembre 2007. Ces notes seront adaptées aux besoins par le Bureau et mises à la disposition du Bureau pour discussion en novembre 2007. La prochaine discussion sur le système d'assistance de la Sous-commission sur les EMN est de ce fait reportée à mars 2008.
- e) *Formation sur la manière de donner un effet pratique aux principes de la Déclaration sur les EMN.* En juillet 2007, le projet mis en œuvre avec un financement de l'Italie sous le titre *Développement durable grâce au Pacte mondial* a élaboré un module de formation intitulé *The Labour Dimension of CSR: from Principles to Practice*, que MULTI pourrait utiliser pour ses activités de formation. Ce module de formation doit permettre de mieux comprendre les trois cadres internationaux de référence en matière de RSE, à savoir la Déclaration sur les EMN, le Pacte mondial et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, et de traduire en action sur le lieu de travail les principes liés au travail. Ce module comprend un manuel et six modules de formation. Le manuel donne une vue d'ensemble du concept de RSE, des trois instruments internationaux mentionnés ci-dessus, des principes et droits fondamentaux au travail, de la stratégie de l'Union européenne en matière de RSE, des accords-cadres internationaux et des codes de conduite. Alors que le premier module introductif explique le contenu du manuel, les autres modules donnent des idées concrètes pour mettre en pratique les principes du travail dans les domaines suivants: relations professionnelles, abolition effective du travail forcé et du travail des enfants, élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession, sécurité et santé au travail, et formation et développement des compétences.

Ces matériels, qui se fondent sur une approche interactive axée sur le dialogue et l'échange d'expériences entre participants, ont été mis au point par les experts du projet avec l'aide de deux consultants externes, et les conseils du Bureau des activités pour les employeurs, du Bureau des activités pour les travailleurs, des départements techniques compétents du BIT à Genève et du Centre de formation de Turin, qui ont fait d'importantes contributions. Ces matériels ont enfin été testés lors de la première session de formation de formateurs organisée par le projet en collaboration avec le Centre international de formation de Turin durant la semaine du 2 au 6 juillet. Les participants à cette session de formation étaient des formateurs désignés par les ministères du travail et les organisations d'employeurs et de travailleurs du Maroc et de la Tunisie, les deux pays où ce projet a été mis en œuvre. La formation a été dispensée en français par les experts du projet; différents thèmes pertinents ont été abordés par des spécialistes du BIT. A l'issue de cette session de formation de formateurs, qui a été considérée comme une réussite, tous les commentaires des participants et des spécialistes du BIT ont été intégrés dans les matériels, et les versions définitives ont été communiquées au Bureau des activités pour les

⁴ Document GB.298/10, paragr. 27.

employeurs et au Bureau des activités pour les travailleurs pour des consultations plus approfondies.

3. Les points suivants ont été ajoutés aux priorités stratégiques initiales présentées à la sous-commission en mars 2006⁵ et examinés avant que les priorités ne soient redéfinies:
 - a) *Analyse des bonnes pratiques par les EMN dans les domaines couverts par la Déclaration sur les EMN.* MULTI présentera la première série de cas dans le dossier de bienvenue des participants au forum du 30^e anniversaire. La collecte par MULTI des pratiques efficaces constituera une tâche en constante évolution. Certains cas de bonne qualité seront mis en forme et affichés sur le site Web (où ils seront téléchargeables au format PDF), avec un moteur de recherche par thème, secteur et région/pays.
 - b) *Analyse de l'impact des IED et identification des bonnes pratiques et des politiques efficaces visant à améliorer la contribution positive des IED, à minimiser les difficultés et à résoudre les problèmes.* L'OIT a lancé un projet qui vise à mobiliser la responsabilité sociale des entreprises et le dialogue social en vue de réaliser les objectifs du travail décent dans la CDAA, en collaboration avec le secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe, le groupe des employeurs de la CDAA et le Conseil de coordination syndicale d'Afrique australe (SATUCC). Ce projet prévoit un dialogue sur l'élaboration des politiques relatives à un cadre régional équilibré pour les investissements étrangers directs (IED) dans le but d'arriver à une compréhension commune des questions de fond que soulève l'élaboration d'une politique régionale globale. Les partenaires sociaux de la CDAA réaliseront des travaux de recherche préparatoires de fond dans certains secteurs bien précis (secteur minier, agriculture, tourisme et construction).
4. MULTI continuera d'axer ses efforts de manière stratégique sur une plus grande prise de conscience et l'utilisation de la Déclaration sur les EMN, ainsi que sur le renforcement de la position de l'OIT en matière de RSE. Sur la base des résultats du forum commémorant le 30^e anniversaire, cette approche sera affinée encore et un programme d'action concret sera élaboré.

Genève, le 28 septembre 2007.

Document soumis pour information.

⁵ Document GB.295/MNE/4/1.